

VITROLLES EN LUBERON



Adresse mail de la Mairie : mairie.Vitrolles-en-luberon@wanadoo.fr

Le mot du maire.

Voilà encore une année qui s'achève, une année mouvementée mais qui a vu notre village continuer à se transformer dans le but de le rendre plus convivial, mieux sécurisé et encore plus beau. Mon personnel communal et moi-même cette année encore, au mieux continuerons à tout faire pour que Vitrolles en Luberon soit un petit paradis pour ses habitants et pour ses visiteurs.



Bonnes Fêtes

Pour l'année 2019 qui arrive vite, je forme le vœu qu'elle soit une année de paix, de bonheur, de réussite pour tous et qu'elle nous permette à tous de continuer à former une communauté unie, solidaire et fière de ce qu'elle est.

Je vous souhaite à tous un Joyeux Noël et une Bonne Année.

Henri Allègre



TRAVAUX

Les travaux de transformation du centre de notre village qui ont commencé en novembre 2017 se sont achevés en septembre dernier.

- le jardin public permet maintenant aux enfants de jouer dans un lieu où ils trouveront de quoi s'amuser en dehors de la voie publique . Bien entendu, il est aussi un lieu de détente et de convivialité pour les adultes. Pour qu'il le reste il nous appartient à tous de respecter les consignes affichées à l'entrée.
- La placette est maintenant aménagée pour permettre un stationnement correct de 5 véhicules, dont un emplacement réglementairement réservé aux personnes souffrant de handicap et titulaires de la carte adéquate. Mais c'est aussi un lieu qui doit permettre de se rencontrer et d'échanger : un banc y est installé.
- Le WC public est opérationnel et a déjà démontré son utilité. Pour qu'il reste propre l'agent communal est chargé de son entretien régulier ; mais il est de notre responsabilité à tous de faire en sorte qu'il ait le moins de travail possible et que ce lieu reste « neuf ».
- La traversée du centre du village a été aménagée en espace partagé. Comme les panneaux réglementaires l'attestent cela signifie que la circulation des véhicules, à moteur ou non, y est limitée à 20km/h et que la priorité appartient aux piétons. Nous espérons que cela va rendre notre village plus sûr pour tout le monde. Nous sommes conscients qu'il ne sera pas facile de faire respecter ces contraintes : c'est une question de civisme, de respect de l'autre.

Ces lieux vont encore connaître des évolutions ; en effet nous avons attendu que ce soit la saison pour faire effectuer les plantations dans le jardin et sur la placette. Ces arbres et plantes vont pousser, grandir et, peu à peu, apporter la verdure et l'ombre qui manquent encore ; patience !

Enfin nous remercions, une fois de plus, tous ceux qui ont permis ces progrès : les collectivités qui ont apporté leur aide financière, les entreprises qui ont fait les travaux, mais aussi tous les Vitrollains qui ont eu la patience de supporter les inconvénients inhérents à un tel chantier.



VOTRE BULLETIN MUNICIPAL PAR MAIL

De nombreux concitoyens ont répondu favorablement à notre proposition de diffusion du bulletin municipal par mail et nous les remercions de nous permettre ainsi de faire des économies non négligeables. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait et qui disposent d'une adresse mail, ils peuvent toujours le faire et à tout moment.

Adresse mail de la Mairie : mairie.Vitrolles-en-luberon@wanadoo.fr



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

A compter du 1er janvier 2019 la gestion des listes électorales est assurée par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) . A partir de cette date les inscriptions et radiations seront donc faites par cet organisme. Cependant avant cette date ceux qui veulent encore s'inscrire peuvent le faire lors de la permanence qui sera assurée en Mairie le

LUNDI 31 DECEMBRE 2018 de 16 heures à 18 heures.

(Se munir de sa carte d'identité en cours de validité, d'un justificatif de domicile et de son ancienne carte électorale s'il y a lieu).

A titre transitoire, pour les élections européennes qui auront lieu le Dimanche 26 mai 2019, une permanence sera assurée exceptionnellement en Mairie le

SAMEDI 30 MARS 2019 de 16 à 18 heures.



BRÛLAGE

Il est nécessaire de rappeler les consignes de débroussaillage toujours en vigueur.

Le brûlage des végétaux est totalement interdit quelle que soit la saison.

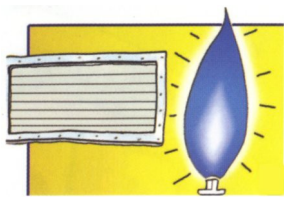
La déchetterie de COTELUB, qui se trouve à moins de 10 kms de notre commune, reçoit tous les végétaux. Prenez soin, si vous les transportez avec une remorque de prendre garde à **ne pas les laisser s'envoler** et se répandre sur la route.

Le dérogations pour continuer à brûler sont maintenues pour :

- les agriculteurs dans le cadre de leur activité
- les personnes qui ont obligation de débroussaillage autour de leurs habitations parce que situées en zone de protection contre les incendies.

Bien entendu, pour ces personnes les anciennes règles restent applicables :

- autorisation de brûler seulement du 15 octobre au 28 février et du 15 avril au 31 mai de chaque année.
- **interdiction absolue de brûler sans aucune exception pour personne, quand le vent dépasse 40 km /h.**



MONOXYDE DE CARBONE

Il ne nous semble pas inutile de continuer à mettre en garde contre les risques d'intoxication à l'oxyde de carbone, qui peuvent être mortels.



Nous vous rappelons les conseils habituels :

- Ne bouchez jamais les dispositifs d'aération ; laissez circuler l'air chez vous.
- Faites entretenir vos appareils à combustion chaque année par un professionnel.
- Faites ramoner, chaque année, vos conduits d'évacuation des gaz brûlés et votre cheminée.
- N'allumez votre poêle ou votre cheminée que quand il fait froid.
- Utilisez vos appareils conformément à la notice du fabricant.
- Utilisez vos appareils uniquement pendant de courtes périodes.

En cas d'intoxication (elle se manifeste par des maux de tête, des vertiges et, dans les cas graves, des nausées, de la fatigue et la perte de conscience) voici ce qu'il faut faire :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Quitter les lieux.
- Appeler les secours : 112 ou 18 (pompiers) ou 15 (SAMU).
- Attendre le passage d'un professionnel qualifié avant de revenir dans son logement.



DÉCHÈTERIE DE PERTUIS

NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS

A partir du 3 décembre 2018, un dispositif de gestion des entrées par lecture automatique des plaques d'immatriculation sera mis en place afin de fluidifier le trafic et d'améliorer l'accueil.



Pour accéder à la déchèterie, nous vous invitons à vous inscrire dès à présent sur le site du Pays d'Aix : www.paysdaix.fr ou sur l'appli déchets.

Pour vous accompagner dans la démarche, des permanences se tiendront au COCOM, rue Saint Martin à Pertuis les mercredis 21 et 28 novembre, 5 et 12 décembre de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Pour convenir d'un rendez-vous, merci de contacter le 04 42 91 59 79.

(L'accès à la déchèterie de Pertuis est réservée aux contribuables du pays d'Aix et de COTELUB)



COTELUB

POURQUOI LES IMPÔTS LOCAUX ONT-ILS AUGMENTÉ ?

Dans quel contexte arrive cette augmentation ?

Il faut savoir que pendant des années, la majorité des vice-présidents a refusé d'augmenter les impôts alors même que les services rendus et assurés par la communauté de communes augmentaient. Cette position a toujours été confirmée par le bureau composé de tous les maires de la communauté de communes.

L'état a-t-il une responsabilité ?

Il est vrai que la baisse des dotations de l'état a contribué à la diminution des recettes de COTELUB, sans avoir pour autant donné lieu à des compensations pas la hausse des impôts. Cette année encore, COTELUB a vu ses dotations baisser de 250 000 €, conséquence des décisions nationales. En outre en 2010, la réforme de la fiscalité qui a vu disparaître la taxe professionnelle a fait retomber sur les ménages une grosse partie de la pression fiscale auparavant assumée par les entreprises. De plus, l'Etat a pris une nouvelle décision récemment avec le transfert de la charge de la protection contre les inondations aux intercommunalités. C'est la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) qui permet de financer cette nouvelle compétence.

Et pendant ce temps-là, COTELUB doit s'engager...

Oui, COTELUB a apporté des services nouveaux, en particulier pour la jeunesse et la petite enfance, avec une augmentation du nombre de places en crèche notamment. Les coûts ont augmenté pour diverses raisons et dans tous les domaines. Par exemple pour les déchets, l'augmentation du prix du gasoil ou de la taxe générale sur les activités polluantes payées sur le volume de déchets traités. L'extension de son périmètre a aussi généré des obligations nouvelles comme la mise en place d'un plan Climat Air Energie.

Les recettes liées au tourisme aident-elles à compenser ?

Le tourisme, autre compétence de COTELUB, est financé en partie par la taxe de séjour, mais cette taxe est très difficile à recouvrer ? Bon nombre d'hébergeurs cherchent à éviter de la payer ou à ne la payer qu'en partie. Ce sont donc les habitants du territoire qui financent les dépenses pour le tourisme.

QU'EST CE QUE LA GEMAPI ?

Depuis le 1er janvier 2018, la loi attribue aux communautés de communes une nouvelle compétence sur la **G**estion des **M**ilieux **A**quatiques et la **P**révention des **I**nondations (GEMAPI). COTELUB va donc devoir s'adapter à cette situation. Jean-Louis Robert, maire de Villelaure et conseiller communautaire à la GEMAPI et Fernand Perez, maire de Cadenet et vice-président de la commission GEMAPI, nous expliquent d'une seule voix comment le territoire va relever ce défi.

Concrètement, que va entraîner la compétence GEMAPI en 2018 ?

On a voté un budget de 250 000 euros et on recrutera un chargé de mission avant l'été. Il faudra ensuite travailler avec un bureau d'études qui établira un diagnostic. On mettra ensuite en application ce que ce bureau d'études décidera

Que va faire ce chargé de mission ?

Il va devoir travailler avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) qui fera le diagnostic complet. Car il faut savoir que la compétence GEMAPI a été attribuée au 1er janvier 2018, mais on a jusqu'au 1er janvier 2020 pour que le système soit bien rôdé.

Y-a-t-il des points positifs à ce changement?

Oui, par exemple ce n'est pas plus mal qu'on ait désormais cette compétence, même si ça a un coût, car ça va nous obliger à réaliser un bilan complet des risques sur l'ensemble du territoire. GEMAPI, ce n'est pas que la prévention des inondations, c'est une mise en valeur environnementale de nos milieux aquatiques, du tourisme... Bref, c'est la vie d'un territoire avec tout ce qu'il y a à gérer et à mettre en valeur.

Que représente ce défi pour vous ?

Il faut répondre exactement aux besoins du territoire pour gérer la question de l'eau, c'est à dire protéger les personnes et les biens, et évaluer les travaux à effectuer. On va pouvoir enrichir la qualité environnementale de notre territoire en faisant découvrir un tas de choses que les gens ne connaissent pas. Il y a ici des milieux aquatiques qui sont très importants à préserver. GEMAPI va servir à maintenir, entretenir, protéger et mettre en valeur cette richesse du territoire.

Quelles vont être les répercussions pour les habitants ?

Selon le texte officiel, la loi dit qu'on peut créer une taxe, avec un maximum de 40 euros par habitant. On ne va pas imposer les gens de ce montant là ! Comme on a décidé un budget de 250 000 euros, la Direction Générale des Finances va impacter cette somme sur les différentes taxes que nous payons déjà, c'est à dire la taxe d'habitation, le foncier bâti, le foncier non bâti et la CFE.

Cette compétence n'est-elle pas la suite logique des orientations environnementales prises par notre société actuelle ?

On peut dire que c'est complémentaire. Et ce ne sont pas que des paroles. Nous sommes deux maires très concernés et très impliqués. On a effectué une préparation pour que tous les élus et les maires soient informés au mieux sur GEMAPI, afin que tout le monde adhère au projet.

Avez-vous le sentiment que l'Etat se désengage ?

Oui. Jusqu'à maintenant, on avait des structures qui nous permettaient d'avoir des aides de l'Agence de l'eau et de l'État. Aujourd'hui, ça devient de plus en plus difficile avec les restrictions budgétaires. Désormais, les maires des communes sont obligés d'expliquer aux citoyens qu'il y a de plus en plus de pression fiscale et de moins en moins d'aides. Mais il faut voir aussi que c'est une forme de solidarité au niveau local. Parce qu'il y a des communes qui ne sont pas du tout concernées et qui vont payer. C'est une solidarité intercommunale en quelque sorte.

TRANSPORTS :

Les nouveaux Horaires de la ligne 107 seront mis en service le 10 décembre 2018.

Les correspondances à Pertuis et Meyrargues auront la contrainte des enchaînements et des temps de coupure obligatoire des conducteurs. Le transporteur nous informe d'ores et déjà que les temps d'attente maximum seront de 10' jusqu'à 15h30 et de 5' pour les départs de 18h30 et 19h30. 7

ETAT-CIVIL

Naissances :

- COUTURIER DE MENDIALDUA Louka né le 8 mars 2018.

Bienvenue parmi nous à ce nouveau-né et félicitations aux heureux parents.



Mariages :



- DURET Christian et DE VILLEBONNE Agnès, le 18 août 2018

Toutes nos félicitations aux « novi » et tous nos vœux de bonheur.

Décès :

- BOGGIA Jean, le 5 mai 2018
- BARROTTEAUX Eric, le 21 juin 2018
- MONGIN Jacques, le 25 septembre 2018
- FERRERO Ottavio, le 12 octobre 2018, ancien conseiller municipal
- MOULIN Honoré, le 13 novembre 2018, ancien conseiller municipal



Nous présentons nos sincères condoléances à toutes ces familles durement éprouvées et les assurons de notre compassion.



COMITE DES FETES



Comme vous le savez, le comité des fêtes de Vitrolles en Luberon continue à vivre depuis le mois d'avril 2018. Nous avons recréé des activités pour l'ensemble des villageois. Nous tenons à continuer dans l'esprit de convivialité qui anime ce comité.

Nous vous proposons un calendrier d'événements pour la fin de l'année 2018 et pour le premier semestre 2019:

- Samedi 15 décembre 2018 15 h Décoration de l'arbre de Noël et goûter pour les enfants

- Dimanche 6 janvier 2019 15 h Loto des Rois suivi de la traditionnelle galette.

- Samedi 12 janvier 2019 19 h Soirée Lasagnes (15 euros par adulte et 8 euros par enfant)
(inscription limitée à 40 personnes)

- Samedi 2 février 2019 16 h Chandeleur (dégustation crêpes)

- Samedi 2 mars 2019 19 h Repas aioli (15 euros par adulte et 8 euros par enfant)

- Samedi 23 mars 2019 15 h Loto de printemps

- Dimanche 7 avril 2019 12 h Repas des Anciens

- Dimanche 21 avril 2019 10 h Chasse aux oeufs

Voici un éventail des événements à venir. N'oubliez pas non plus le premier et le troisième mercredi inter-générationnel de chaque mois jusqu'au mois d'avril 2019, et les amis du livre (voir programme plus loin).

Une pensée pour le doyen du village qui vient de nous quitter, Monsieur MOULIN Honoré.

Les membres du comité des fêtes vous souhaitent une très bonne fin d'année 2018.



VITROLLES EN LUBERON

Débats autour d'un livre

CALENDRIER 2019

Lundi 14 janvier 2019 :

« Le soleil des Scorta » de Laurent Gaudé

présenté par Caroline Mackenzie

Lundi 11 mars 2019 :

**« Gilets de sauvetage »
d'Allain Glykos et Antonin Dubuisson**

présenté par Sonia Godard

Lundi 29 avril 2019 :

« Aux champs » de Guy de Maupassant

présenté par Brigitte Devine

Lundi 17 juin 2019 :

« Comme un chant d'espérance » de Jean d'Ormesson

présenté par Sabine Robert

Lundi 9 septembre 2019 :

« Un monde à portée de main » de Maylis de Kerangal

présenté par Josette Maldonado

Lundi 18 novembre 2019 :

« La mare au Diable » de George Sand

présenté par Anne Renes

Au Moulin, à 19h15 heures

Contacts : Caroline Mackenzie 04 42 24 80 26
 Anne Renes 04 90 77 40 32